



Amendements concernant les programmes de cycle 4

Amendement 1 :

Déplacer le chapitre « Éducation aux médias et à l'information » de la page 111 à la page 11 pour l'insérer entre « Volet 3 les enseignements » et « Français ».

Amendement 2 :

Dans le programme de « Français » page 22 ajouter le texte en italique gras dans le paragraphe

« Au cycle 4, le travail en français, dans ses différentes composantes, est organisé à partir de quatre grandes entrées, « Se chercher, se construire », « Vivre en société, participer à la société », « Regarder le monde, inventer des mondes », « Agir sur le monde », qui font chacune l'objet d'un questionnement spécifique par année. ***Le travail autour de ces différentes entrées s'appuie sur un corpus, comme il est indiqué ici, mais ne se limite pas à l'étude de textes, il comprend aussi les activités d'écriture, d'oral et de travail sur la langue, toutes les composantes du français sont concernées.*** »

Amendement 3 :

Dans le programme de « Français » page 23, 24 et 25.

Reprendre la rédaction de la colonne « [Questionnements complémentaires \(un au moins par année, au choix\)](#) » de façon à bien faire apparaître que les thématiques listées le sont pour les 3 années du cycle et pas année par année.

Amendement 4 :

Dans le programme de « Histoire et géographie » page 65,66,67, 68,69, 70 et 71 modifier l'entête de la colonne de droite en remplaçant « Démarches et contenus d'enseignement » par « Entrées possibles ».

Amendement 5 :

Dans le programme de « Sciences de la vie et de la Terre » page 84.

Dans « Compétences travaillées/ pratiquer des démarches scientifiques » remplacer « Interpréter des résultats et en tirer des conclusions. » par « Interpréter des résultats expérimentaux et en tirer des conclusions »